

AUTOUR DE L'AFFAIRE DREYFUS

"Rennes 7 août. - De notre envoyé spécial. Enfin le grand jour est arrivé ! dès 5 heures du matin la rue du Lycée est pleine de monde, d'une foule avide de voir passer le prisonnier."

"Le lundi 7 août à six heures du matin, je me rends au lycée. J'assiste à un spectacle extraordinaire. Toutes les rues qui y aboutissent sont barrées et gardées par de nombreuses troupes à pieds et à cheval. Des escouades de fantassins, des pelotons d'artilleurs passent et repassent. des officiers galopent le sabre à la main, et par intervalles il s'élève une grande rumeur faite du remuement des chevaux, du cliquetis des sabres, du bruit des crosses de fusil. Le stationnement est interdit devant la principale façade du lycée. C'est par là qu'est entré mon frère. Il est sorti de la prison à cinq heures et demie du matin."

"La foule des deux côtés de la rue n'a pas eu le temps de se douter de rien, que voilà déjà le prisonnier entré dans le lycée où il est enfermé dans le local attenant à la chapelle. C'est là, dans la salle où l'économe entassait les prix et les couronnes, que DREYFUS attend qu'on le mène devant le conseil de guerre."

"C'est dans la salle où d'ordinaire se joue du Molière expurgé pour maison

d'éducation que la justice militaire va donner le dernier acte de ce drame, sans égal dans l'histoire des drames. C'est sur ces tréteaux enfantins, où les élèves de cinquième donnent la comédie à leurs parents, frappant du bâton le sac de Scapin ou agitant la sonnette du Malade imaginaire, que DREYFUS tout à l'heure, va se dresser blême et froid, entre ses juges et nous."

"La salle immense est archicomble, un millier de personnes au moins. Tous les visages blêmes contractés par l'angoisse. Pas un regard qui ne soit hypnotisé par une petite porte basse à gauche de l'estrade où deux gendarmes sont en faction et par où l'on devine qu'il entrera."

"Dans la splendeur du jour montant de minute en minute, des faces anxieuses, tendues vers un point de la vaste salle... Sur l'estrade, des ors, de la pourpre, des éclairs d'acier. Mais rien ne prévaut dans l'attention sur cette porte derrière laquelle habite le souffle court d'un homme qui espère et qui tremble."

"Obstinément, passionnément les yeux étaient rivés sur une petite porte. C'est par là qu'il allait apparaître l'Homme de la Douleur. Aucun d'entre nous ne l'avait vu, mais nous avions vécu avec lui, nous avions souffert avec lui."

"Dans un silence où il semble que les respirations même soient suspendues, la petite porte s'ouvre... Ce fut le silence absolu... Un silence inouï. DREYFUS s'avance. Et c'était Lazare, on avait le sentiment que ce n'était pas un être vivant mais un homme revenu du pays d'où l'on ne revient pas."

"Cette salle des fêtes est, dès ce jour, évidemment sacrifiée, et je ne vois point qu'elle figure y feront désormais les farces de nos écoliers sur ces planches habitées pour toujours par le souvenir de ce qui va se passer là... Il est probable que dans cinquante ans, entre ces quatre murs on donnera à nos petits neveux une leçon d'Histoire qui les fera pleurer."

"Au moment où commence l'audience, c'est-à-dire à sept heures, le vide est complet autour du lycée, monument désormais historique..."

Etaient au Lycée parmi beaucoup d'autres ce 7 août 1899 et exprimaient ainsi leur émotion : Gaston Leroux, Mathieu Dreyfus, Léon Chincholle, Maurice Paléologue, Séverine, Victor Basch et, pour le mot de la fin, un rédacteur des *Nouvelles Rennaises*.

André HELARD



Entre deux rangées de factionnaires lui tournant le dos, le capitaine Dreyfus sort du lycée pour se rendre à la prison militaire, suivi d'un officier

Notre lycée a connu une remarquable association d'anciens élèves.

Créée en 1867, reconnue d'utilité publique en 1877, l'Association des anciens élèves se donnait pour objet « d'entretenir les relations d'amitié qui se sont formées au lycée et de venir en aide aux anciens élèves malheureux, à leurs veuves ou à leurs enfants... d'entretenir au lycée des bourses d'internes et d'externes pour fils d'anciens élèves... fonder un prix annuel... exercer un patronage efficace à la sortie du lycée sur les élèves qui ont besoin d'un appui moral, afin de leur rendre plus facile le choix d'une profession et de favoriser leur début dans la carrière où ils sont entrés... ».

*Forte en moyenne chaque année de 4 à 500 membres, elle a pleinement rempli ce rôle social, sans interruption, sans défaillance, jusqu'aux années 1940. Si l'élan, comme pour beaucoup d'activités semblables a été brisé sérieusement par la guerre, l'association a cependant subsisté sous l'impulsion notamment de **Charles LECOMTE**, professeur d'histoire au lycée et de **Jean LE VERGER**, directeur de la maison des examens, puisqu'en 1967 elle a fêté son centenaire.*

La lecture des bulletins annuels publiés par l'association de 1867 à 1938, puis un dernier en 1958, fait ressortir toute la rigueur morale de ses responsables dans leur action de bienfaisance : choix des boursiers, attribution de secours, de prêts, de prix scolaires, de bourses de voyage, le tout réalisé en parfaite concertation, parfaite harmonie même, avec le Proviseur de l'établissement. Ces hommes de bien, de devoir même peut-on dire, conjuguèrent le plaisir de se retrouver entre anciens du « bahut » lors du banquet annuel et celui bien plus grand de faire oeuvre utile avec les bourses et secours distribués. Un moment fort de la vie de l'association a été la publication d'un livre d'or à la mémoire des anciens élèves tués à la guerre 1914-1918, avec l'apposition d'une plaque souvenir dans le hall d'entrée du lycée.

100 ans d'existence !

Combien d'associations peuvent se prévaloir d'une telle durée ? Un défi à relever pour AMELYCOR !



Extrait du texte paru au Bulletin Officiel N° 44 du 5 décembre 1996

Conservation du matériel scientifique ancien :

Il s'agit d'un texte adressé aux recteurs d'académie, au directeur de l'académie de Paris, aux inspecteurs généraux de l'éducation nationale, aux inspecteurs pédagogiques régionaux et aux proviseurs de lycée.

« Les lycées d'enseignement général et technologique, dont la création remonte pour certains au XIX^e siècle, et qui ont parfois pris la succession d'établissements plus anciens encore, conservent souvent du matériel ayant servi à l'enseignement expérimental des sciences physiques. Ce matériel ne correspond plus, en général, aux conditions actuelles de l'enseignement.

De ce fait, il est parfois ignoré ou abandonné et risque d'être détruit ou dispersé lors de travaux d'aménagement et de rénovation que connaissent les établissements.

Ce matériel constitue pourtant un élément important de notre patrimoine éducatif, témoignage visible de l'histoire des sciences et de son enseignement. (.....)

En fonction des locaux et des moyens dont dispose chaque établissement, ces matériels pourront être valorisés de plusieurs façons :

- par la constitution de vitrines ou d'un « coin musée » dans l'établissement, qui pourront donner aux élèves et aux enseignants une image attirante de l'histoire de l'enseignement des sciences : les appareils pourront également servir de support à des projets éducatifs spécifiques, associant élèves, professeurs et documentalistes;

- par la création de petits musées locaux spécialisés, à l'exemple de ceux qui existent ou sont en cours de constitution dans plusieurs villes.

- par versement aux musées municipaux ou régionaux, tels les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), là où il en existe.

LA CRÉATION DU COLLÈGE DE RENNES

Le 31 juillet 1536, François I^{er} après s'être assuré que la ville n'allait point contre le gré du pape, permit de construire un collège à l'endroit où était situé la maison du prieuré Saint Thomas et d'acquiescer, pour le nouvel établissement, des terrains voisins de ce prieuré. De 1536 à 1604 le collège de Rennes végéta. En 1601, au cours d'une visite de bourgeois de la ville on y vit « fort grand désordre : on y trouva même une femme que l'on informa être de mauvaise vie »

Après 1580 plusieurs habitants de la ville commencèrent à traiter avec les Jésuites : les conventions signées le 25 août 1586 stipulaient :

1 - On établira des Jésuites au collège de Rennes et le soin des négociations sera confié à une commission

2- On leur offrira un revenu annuel de 3000 livres qui pourra s'accroître par la libéralité des habitants.

3- On leur donnera « in
perpetuum » le prieuré de Saint
Thomas et l'on gravera au dessus
de la porte, avec le nom de Jésus
et les armes du roi et de la ville
cette inscription : « Collegium
urbis inclytæ Rhedonensis
amplissime restauratum »

Les États de Bretagne approuvèrent le 1^{er} octobre 1587 l'établissement projeté, mais les guerres de la Ligue retardèrent sa réalisation.

Il fallut attendre l'édit de Rouen (septembre 1603) permettant aux exilés d'établir de nouveaux collèges dans le royaume pour assister à une nouvelle démarche des bourgeois rennais.

Les lettres patentes créant le collège de Rennes furent données par Henri IV le 28 février 1604 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 23 juin 1604.

« Considérant qu'en toute l'étendue de notre pays et duché de Bretagne il n'y a aucun des dits collèges et qu'il y est autant plus nécessaire qu'en nulle autre province de notre royaume..... Nous, pour satisfaire à la très instante supplication et requête que nous ont faite nos chers et bien aimés les nobles bourgeois, manants et habitants de notre ville de Rennes, avons permis par ces présentes à la dite société et Compagnie des Jésuites de pouvoir établir un collège en la dite ville »

LETTRES PATENTES
du Roy, pour l'establissement d'un
College des Peres, de la Societé &
Cópagnie des Iesuites en la Ville
de Rennes.

 ENRY, par la grâce de Diet Roy de France
 & de Navarre, A tous presens & à venir salur.
 Par nostre Edict du mois de Septembre dernier
 verifié en nostre Court de Palement, de Paris
 le deuxiesme lanuier ensuyuant. Nous auons pour le bie
 & Instruction de laieu nescial honneur & Dieu, & aux
 bonnes sciences & mœurs, & plusieurs autres grandes
 considerations restably la Societé & Copagnie des Iesuites
 es Colleges qu'ilz auoyent cy deuant es Villes spécifiées
 par ledict Edict. Et de nouueau en estably vn en celle de la
 Fleche en Anjou. Et considerant qu'en l'estudie de
 nostre Pais & duché de Bretagne il ny a aucun desdictz
 Colleges. Et qu'il y est autant & plus necessaire qu'en nul
 leautre Prouince de nostre Royaume. A CESTE CAUSE,
 nous pour satisfaire à la tres instante supplication & Re
 queste que nous en ont faicte nos chers & bienamez les
 Nobles bourgeois manans & habrans de nostre ville de
 Rennes. Auons permis & par ces presentes signees de nos
 tre main permettons à ladite Societé & Compagnie des
 Iesuites, de pouuoir establi vn College en ladite Ville de
 Rennes, composé de tel nombre de personnes d'icelle
 Societé qu'ils voyrôyt y estre necessaire pour le Service di
 uin, & Instruction de laieunesse aux bonnes lettres, tant
 d'Humanité, Philofophie, que Theologie: aux classes rei
 gles & formes dentils ont accoustumé d'vzer es Colleges
 qu'is ont aux autres Villes de nostre Royaume, Et pour

c'est effect de pouoir accepter les fondations des biens, meubles & immeubles qui leur seront faictes par ledictz nobles bourgeois manans & habitans en general & particulier, & aures pour ledit College: Le tout neantmoins soubz les expres charges & condicions portees par ledict Edict du mois de septembre. Et non autrement. Et afin que lesdicts habitans ayent moyen d'accommoder lesdictz Iesuites. Nous Voulons qu'ils puissent & leur soit loisible de leur bailer & delaisser leur College de Saint Thomas en ladite Ville, Et pour l'agrandir de prendre des iardins & milions proches & adjacens pour y bastir vne Chapelle & autres choses necessaires pour c'est effect en payant les proprietaires du prix d'icelles de gré à gré. Si DONNONS en mandement a nos Amez & feaux Conseillers les genstenans nostre Court de Parlement auditz Rennes Senechal dudict lieu & a tous nos autres Iusticiers & Officiers qui apprendra que ces presentes ils verrifient & facent enregistrer, & du contenu en icelles iouir & user lesdicts habitans & Iesuites sans souffrir qu'il y soit contrenu en aucune maniere. Cartel est nostre plaisir. Et ainsi que ce soit chose ferme & stable à tousiours nous

avons fait mettre nostre seel à cesdictes presentes sauf en
autres choses nostre droit & l'autrui en toutes, donné à
Paris au mois de Februrier. L'an de grace Mil six cens qua-
tre & de nostre reigne le quinziesme Signé HENRY. Et sur
le repley par le Roy Ruzé. Et *Henr. Ruzé*

Je reçois par le Roy Adieu. Et puis encore une
bonne nuit.

Negres Auguste Lacord à la Cour,
Sa et four, pour avoir leur signant
la Colombe d'Adieu. fait de l'apachement
d'Adieu le bouché d'Adieu. faire sa
Jung Lay qui pux être gata

overooc